



CONTRAT DE TERRITOIRE du bassin versant Risle Charentonne 2025-2030

Dans le cadre de son 12^e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat et identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat. De son côté, l'Agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions s'appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

Le présent contrat concerne le bassin versant de la Risle et de la Charentonne, qui couvre un territoire d'une superficie de 2 312 km². Le territoire est peu urbanisé et les principales villes (L'Aigle, Rugles, Beaumont-le-Roger, Brionne, Pont-Audemer, Bernay) sont situées dans les vallées à proximité immédiate des cours d'eau. L'occupation du sol est à plus de 70 % par des terres agricoles et caractérisée par une agriculture céréalière intensive à l'est et sur les plateaux, plus orientée vers l'élevage à l'ouest et en fond de vallée.

La Risle possède 35 affluents de taille et de longueur variées, la Charentonne étant le principal. A côté du réseau hydrographique à caractère pérenne, il existe de multiples vallées sèches, talwegs, ruisseaux ou encore fossés non pérennes. Ces derniers sont autant de circuits préférentiels de circulation de l'eau en surface et sont donc à prendre en considération dans l'évaluation des risques de ruissellement et de concentration des pollutions.

Le bassin est caractérisé par une forte problématique de pollutions diffuses, due à la fois à une agriculture intensive (nitrates, phosphore, résidus de produits phytosanitaires), à un habitat dispersé pour lequel l'assainissement non collectif prédomine et aux pollutions actuelles ou passées des activités industrielles rejetant des micropolluants métalliques.

Riche en milieux naturels humides, 4 des sites du réseau "NATURA 2000" liés à la présence de ces milieux ou de rivières ont, tout ou partie de leur territoire, inclus dans le périmètre du bassin versant. De plus, la Risle par sa proximité avec la mer a un fort potentiel d'accueil en poissons migrateurs amphihalins. Il faut cependant noter qu'en raison d'une histoire industrielle fortement liée à l'utilisation de l'énergie hydraulique, la Risle est l'une des rivières les plus équipées en ouvrages hydrauliques, encore en activité ou non. L'objectif de restauration de la continuité écologique est donc encouragé par différents classements de la Risle et de ses affluents (en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement, zone d'action prioritaire 1 Anguille, Natura 2000, etc.).

Les actions prioritaires à mettre en œuvre ont été définies pour répondre à ces différents enjeux. De plus, il s'inscrit dans la démarche d'élaboration d'un nouveau Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) débutée en mai 2025.

ETABLI ENTRE

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00166, représentée par sa Directrice Générale, dénommée ci-après "l'agence".

Et

L'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 066 413 00242, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération en date du 26 juin 2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT OU IBTN** »,

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA), inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 066 017 00019, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération en date du 20 octobre 2025, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE OU CCLPA** »,

La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle (CCPA), inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 068 468 00012, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération en date du 9 octobre 2025, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE OU CCPA** »,

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC), inscrit à l'INSEE sous le numéro 256 102 096 00029, représenté par sa Présidente, dûment habilité par la délibération en date du 22 septembre 2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE OU SMBRC** »,

Le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle (SMBVR), inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 092 310 00016, représenté par son Président, dûment habilité par la délibération en date du 8 octobre 2025, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE OU SMBVR** »,

L'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (ASARM), inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 040 228 00013, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération en date du 2 octobre 2025, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE OU ASARM** »,

La Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA27), inscrite à l'INSEE sous le numéro 482 880 564 00018, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération en date du 16 mai 2025, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE OU FDPPMA27** »,

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu l'avis de la CLE en date du 15 octobre 2025,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Eure délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Risle le 22 juillet 2002,

Vu le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°24-38 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 19 novembre 2024 approuvant le contrat de territoire type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du bassin versant de la Risle et de la Charentonne figurant en annexe 1.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont les suivants :

- La reconquête des milieux aquatiques et humides et la préservation de la biodiversité,
- La performance des systèmes d'assainissement,
- La préservation de la ressource en eau,
- La lutte contre l'érosion et le ruissellement,
- La sensibilisation aux enjeux de l'eau et à l'adaptation au changement climatique.

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux eau, associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Le programme retenu par les parties est présenté en annexe 2. Il détaille les actions prioritaires dans un 1^{er} tableau¹ et, dans un 2^{ème} tableau, les actions dont les montants ne sont pas inscrits et n'entrent pas dans le calcul du montant global du présent contrat car déjà engagées, ou dont la mise en œuvre est encore à discuter, à organiser. Il est à noter que la définition des actions concernant l'enjeu de protection de la ressource est reportée à la 2^{ème} phase du contrat, la gouvernance et la répartition des compétences étant en cours d'organisation.

Les actions prioritaires définies par ce programme concernent donc :

- La restauration de la continuité écologique, le programme de travaux et d'études se référant à une liste d'ouvrages potentiellement concernés, présentée en annexe 4 ;
- La restauration hydromorphologique des cours d'eau, permettant entre autres la restauration de champs d'expansion de crue, d'habitats propices à la biodiversité (berges végétalisées, frayères, ...). Les actions inscrites dans le contrat ont été déterminées dans le cadre des études de planification (PPRE, PPMH) menées sur le bassin versant ;
- La préservation et la restauration des zones humides, via la réalisation de plan de gestion, d'inventaires et de travaux ;
- La préservation de la biodiversité, des corridors écologiques par la mise en œuvre de plans d'action de la trame verte et bleue ;

Pour les thématiques ci-dessus la mise en œuvre des actions dépend de l'accord des propriétaires de terrain, d'ouvrage et sont donc indiquées par territoire/sous-bassin en annexe 2.

- L'acquisition de connaissances par des études générales (écologique, hydrologique, hydraulique, érosion) et de suivi comprenant des études pour la réalisation de

¹ Les opérations prioritaires sont celles qui font potentiellement l'objet des taux les plus élevés (à partir de 60%) au titre du programme d'intervention de l'agence du fait de leur impact significatif sur l'eau et la biodiversité sous réserve de l'instruction de la demande d'aide financière.

programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques et humides (PPMAH) et d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) ;

- L'amélioration de l'épuration des eaux usées en assainissement collectif ainsi que de la collecte et du transport des eaux usées, avec la réhabilitation de stations d'épuration et/ou de réseaux. Les actions intégrées dans ce contrat présentent un caractère essentiel pour le bon état des masses d'eau considérées. Cependant, la priorisation des actions du 12^{ème} programme s'appuyant sur l'EDL 2025 à venir, l'inscription des actions au présent contrat ne vaut pas accord du taux prioritaire. Les actions seront analysées au cas par cas, lors de l'instruction des demandes de subventions. En l'état des connaissances à la signature du contrat, 9 masses d'eau présentées en annexe 1, font l'objet d'un risque macropolluant après analyse des pressions sur le bassin versant de la Risle et de la Charentonne.
- La prévention des risques par les solutions fondées sur la nature (SFN), par la réalisation d'études et de travaux d'hydraulique douce.

Le programme comporte également l'organisation d'ateliers participatifs destinés aux acteurs du territoire les plus importants au regard des enjeux du contrat et plus particulièrement aux élus. Leur contenu sera défini, entre autres, au regard de la réalisation des phases d'état initial et de diagnostic en cours dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin versant Risle Charentonne.

Ce programme d'actions porte sur une durée de plus de 5 ans.

Chaque année, la structure porteuse transmet à l'Agence un point d'avancement annuel des actions inscrites au contrat.

Le programme d'actions est revu à mi-parcours du contrat, en comité de pilotage.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme est estimé à 29,37 millions d'euros HT.

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à sa signature et couvre la période du 23 octobre 2025 au 31 décembre 2030 soit une période de 5 ans 2 mois et 9 jours.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 – Engagements de l'agence

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT s'engage, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8 ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 et soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les MAITRES D'OUVRAGE signataires s'engagent, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;

et de manière optionnelle, à :

- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 et soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 7 – Engagements des CO-FINANCEURS ou PARTENAIRES autres que l'agence (optionnel)

Pour la mise en œuvre des actions les maitres d'ouvrage du contrat peuvent contractualiser auprès d'autres financeurs dans le cadre de leurs propres dispositifs. *(A préciser au cas par cas)*

MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 – Pilotage

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner la mise en œuvre du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires et des co-financeurs ou partenaires du présent contrat,
- transmettre chaque année à l'agence, un point d'avancement des actions réalisées (montants, actions prévues/actions réalisées),
- réunir, a minima 3 fois, le comité de pilotage sur la durée du contrat (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du contrat), ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de la mise en œuvre du contrat au plus tard le 30 juin 2031,
- assurer la coordination des animations associées au contrat,
- s'assurer de la communication régulière sur la réalisation des actions.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions et le cas échéant des animations associées. Le Président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 9 – Animation

La structure porteuse du contrat ainsi que les maîtres d'ouvrage signataires peuvent mettre en place une animation pour les accompagner dans la mise en œuvre des actions prévues au contrat.

Les animations rattachées au présent contrat sont assurées par au minimum :

- 7 postes pour un total de 6,5 Equivalents Temps Plein (ETP).
- Les animations prévues concernent les thématiques et maîtres d'ouvrage suivants :
 - 1 poste (1 ETP) d'animateur Rivières - ASARM
 - 1 poste (1 ETP) d'animateur Rivières - SMBVR
 - 2 postes (2 ETP) d'animateur Rivières - SMBRC
 - 1 poste (1 ETP) d'animateur Rivières - IBTN
 - 1 poste (0,5 ETP) d'animateur Ruissellement - IBTN
 - 1 poste (1 ETP) d'animateur SAGE - IBTN.

L'animateur du SAGE est également l'animateur du contrat de territoire. Il assure les missions générales suivantes :

- pilotage (ou co-pilotage), mise en œuvre des actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- information des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- secrétariat du comité de pilotage,
- suivi du contrat et rédaction des documents liés (tableau d'avancement annuel, bilan pluriannuel de fin de contrat) conformément aux modèles définis par l'agence.

L'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique du Président de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

Les missions des animateurs rattachés au contrat de territoire ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat

Des objectifs de résultats sont définis pour permettre le suivi du programme des actions prioritaires et son évaluation précisés en annexe 3. Lorsque le contrat prévoit des actions d'animation, les objectifs de celles-ci sont définis par rapport à ces objectifs de résultats.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail, ou à défaut par courrier (avec accusé de réception), à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 3 mois. À l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

À l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié si :

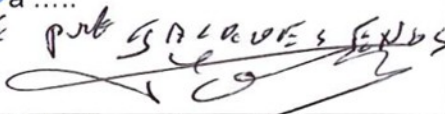
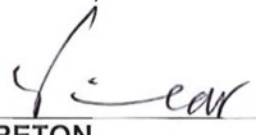
- Un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté.
- À mi-parcours, soit le 1^{er} mai 2028, s'il n'y a pas engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit 11,75 millions d'euros H.T.

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Les signataires

Nicolas GRAVELLE Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie Le 23/10/25 à 	Jean SELLIER Président de la Communauté de Communes des Pays-de-l'Aigle Le 23/10/25 à Bernay 
Hervé MORIN Président de la Communauté de Communes Lieuvin-Pays-d'Auge Le 23/10/25 à Le Vice président des Intercoms Bernay 	Francis COUREL Président du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle Le 23/10/25 à Bernay P.O André Tilly Vice Président SNBV 
Michel PINAULDT Président de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane Le 23/10/25 à Bernay 	Martial CHOUQUET Président de la Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Le 23/10/25 à Bernay 
Christine LEBRETON Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne Le 23/10/25 à Bernay 	Sandrine ROCARD Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie Le 23/10/25 à La directrice territoriale Bernay 

En 8 exemplaires comprenant 11 pages recto-verso et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat. Un des 8 exemplaires originaux est remis à l'Agence, à chaque financeur et à la structure porteuse du contrat qui préside le comité de pilotage. Une copie est remise à chaque autre signataire.

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat ;
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat ;
- Annexe 3 : Indicateurs de résultats des animations associées ;
- Annexe 4 : Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'action de restauration de la continuité écologique.

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux associés du contrat de territoire

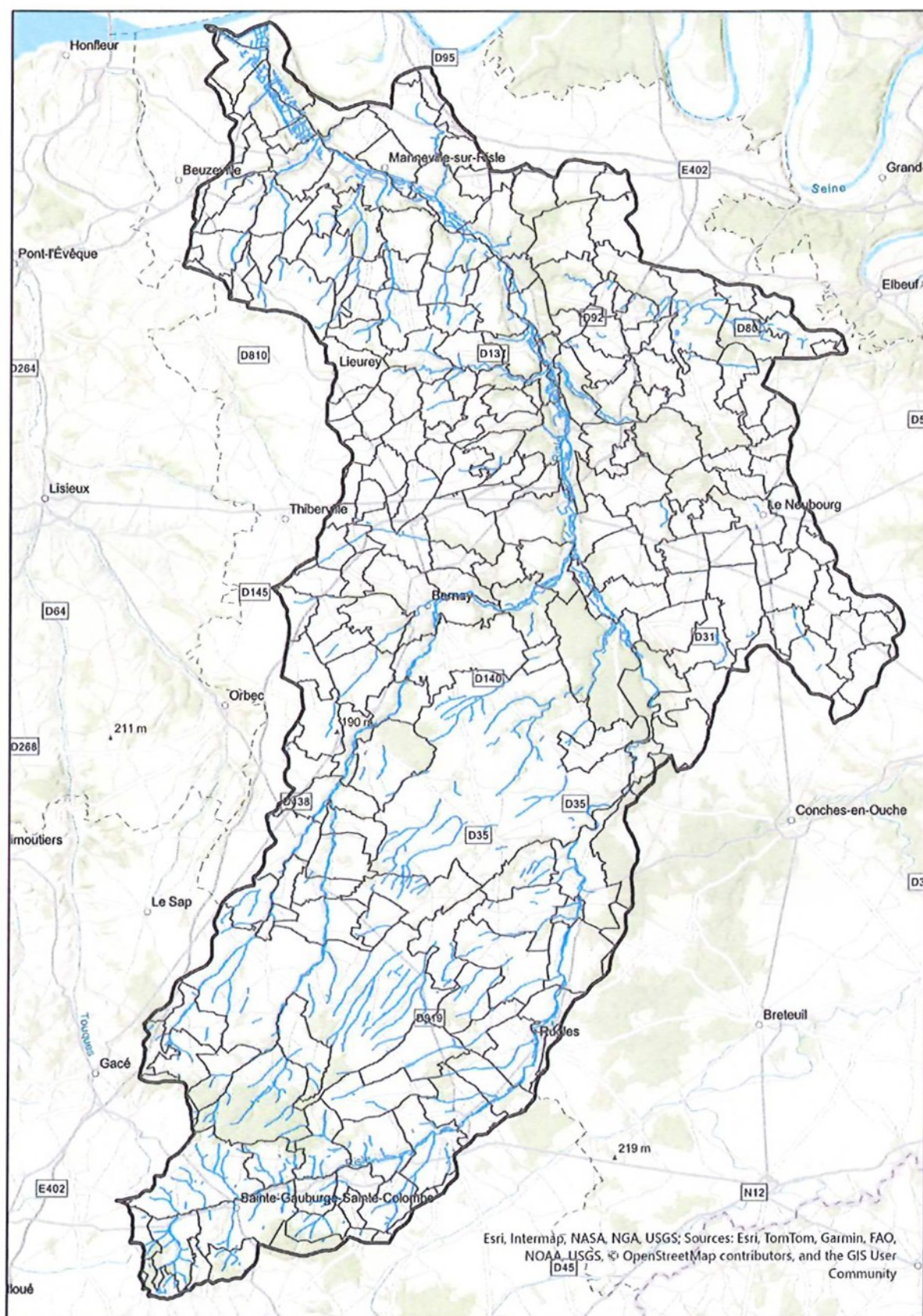
Territoire concerné

Le territoire du contrat correspond au périmètre du bassin versant, délimité dans le SAGE par l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2002. La liste des communes modifiée suite aux fusions en communes nouvelles est présentée ci-dessous.

	Commune	Code INSEE		Commune	Code INSEE
1	Aclou	27001	40	Brestot	27110
2	Ambenay	27009	41	Brétigny	27113
3	Amfreville-Saint-Amand	27011	42	Brionne	27116
4	Apperville-Annebault	27018	43	Broglie	27117
5	Authou	27028	44	Calleville	27125
6	Bacquepuis	27033	45	Campigny	27126
7	Barc	27037	46	Caorches-Saint-Nicolas	27129
8	Barquet	27040	47	Capelle-les-Grands	27130
9	Les Baux de Breteuil	27043	48	Cauverville-en-Roumois	27134
10	Bazoques	27046	49	Chamblac	27138
11	Mesnil-en-Ouche	27049	50	Chambord	27139
12	Beaumontel	27050	51	La Chapelle Bayvel	27146
13	Beaumont-le-Roger	27051	52	La Chapelle Gauthier	27148
14	Le Bec Helouin	27052	53	Claville	27161
15	Bernay	27056	54	Colletot	27163
16	Bernienville	27057	55	Combon	27164
17	Berthouville	27061	56	Condé-sur-Risle	27167
18	Les Monts du Roumois	27062	57	Conteville	27169
19	Berville-sur-Mer	27064	58	Corneville-la-Fouquetière	27173
20	Beuzeville	27065	59	Corneville-sur-Risle	27174
21	Bois-Anzeray	27068	60	Courbépine	27179
22	Bois-Arnault	27069	61	Crosville-la-Vieille	27192
23	Le Bois Hellain	27071	62	Drucourt	27207
24	Boisney	27074	63	Duranville	27208
25	Bois-Normand-près-Lyre	27075	64	Ecaquelon	27209
26	Boisse-le-Chatel	27077	65	Ecardenville-la-Campagne	27210
27	Boissy-Lamberville	27079	66	Emanville	27217
28	Bonneville-Aptot	27083	67	Epaignes	27218
29	Thénouville	27089	68	Epéard	27219
30	Bosroumois	27090	69	Epreville-en-Lieuvin	27222
31	Bosrobert	27095	70	Epreville-près-le-Neubourg	27224
32	Les Bottereaux	27096	71	Eturqueraye	27228
33	Boulleville	27100	72	Le Favril	27237
34	Bouquelon	27101	73	Ferrières-Haut-Clocher	27238
35	Bouquetot	27102	74	Ferrières-Saint-Hilaire	27239
36	Grand Bourgtheroulde	27105	75	La Ferrière-sur-Risle	27240
37	Bournainville-Faverolles	27106	76	Folleville	27248
38	Bourneville-Sainte-Croix	27107	77	Le Fidelaire	27242
39	Bray	27109	78	Fontaine-l'Abbé	27251

79	Fort-Moville	27258	127	Le Noyer-en-Ouche	27444
80	Foulbec	27260	128	Ormes	27446
81	Le Perrey	27263	129	Plainville	27460
82	Franqueville	27266	130	Plasnes	27463
83	Freneuse-sur-Risle	27267	131	Le Plessis-Ste-Opportune	27466
84	Giverville	27286	132	Pont-Audemer	27467
85	Glos-sur-Risle	27288	133	Pont-Authou	27468
86	La Goulafrière	27289	134	La Poterie-Mathieu	27475
87	Goupil-Othon	27290	135	Les Préaux	27476
88	Grand-Camp	27295	136	La Pyle	27482
89	Graveron-Sémerville	27298	137	Quittebeuf	27486
90	Grosley-sur-Risle	27300	138	Romilly-la-Puthenaye	27492
91	Le Bosc du Theil	27302	139	Rougemontiers	27497
92	Harcourt	27311	140	Rouge-Perriers	27498
93	La Haye de Calleville	27318	141	Rugles	27502
94	La Haye du Theil	27320	142	Saint-Agnan-de-Cernières	27505
95	La Haye Saint Sylvestre	27323	143	Saint-Antonin-de-Sommaire	27508
96	Hecmanville	27325	144	Saint-Aubin-d'Ecrosville	27511
97	Heudreville-en-Lieuvin	27334	145	Saint-Aubin-du-Thenney	27514
98	La Houssaye	27345	146	Treis-Sants-en-Ouche	27516
99	Illeville-sur-Montfort	27349	147	Saint-Benoît-des-Ombres	27520
100	Iville	27354	148	Saint-Christophe-sur-Condé	27522
101	Juignettes	27359	149	Ste-Colombe-la-Commanderie	27524
102	La Lande-Saint-Léger	27361	150	Saint-Cyr-de-Salerne	27527
103	Launay	27364	151	Saint-Denis-d'Augerons	27530
104	Lieurey	27367	152	Saint-Denis-des-Monts	27531
105	Livet-sur-Authou	27371	153	Saint-Eloi-de-Fourques	27536
106	Malleville-sur-le-Bec	27380	154	Saint-Etienne-L'Allier	27538
107	Malouy	27381	155	Le Mesnil-Saint-Jean	27541
108	Manneville-sur-Risle	27385	156	Saint-Georges-du-Vièvre	27542
109	Marbeuf	27389	157	Saint-Grégoire-du-Vièvre	27550
110	Martainville	27393	158	Saint-Jean-du-Thenney	27552
111	Mélicourt	27395	159	Saint-Laurent-du-Tencement	27556
112	Menneval	27398	160	Saint-Léger-de-Rôtes	27557
113	Mesnil-Rousset	27404	161	Saint-Léger-du-Gennetey	27558
114	Montfort-sur-Risle	27413	162	Saint-Maclou	27561
115	Montreuil-l'Argillé	27414	163	Saint-Mards-de-Blacarville	27563
116	Morsan	27418	164	Saint-Mards-de-Fresne	27564
117	Nassandres sur Risle	27425	165	Saint-Martin-du-Tilleul	27569
118	Neaufles-Auvergny	27427	166	Saint-Martin-Saint-Firmin	27571
119	Le Neubourg	27428	167	Saint-Meslin-du-Bosc	27572
120	La Neuve-Lyre	27431	168	Sainte-Opportune-du-Bosc	27576
121	La Neuville-du-Bosc	27432	169	Sainte-Opportune-la-Mare	27577
122	Neuville-sur-Authou	27433	170	Saint-Paul-de-Fourques	27584
123	Noards	27434	171	Saint-Philbert-sur-Boissey	27586
124	La Noé-Poulain	27435	172	Saint-Philbert-sur-Risle	27587
125	Notre-Dame-d'Epine	27441	173	Saint-Pierre-de-Cernières	27590
126	Notre-Dame-du-Hamel	27442	174	Saint-Pierre-de-Salerne	27592

175	Saint-Pierre-des-Fleurs	27593	211	Vitot	27698
176	Saint-Pierre-des-Ifs	27594	212	Voiscreville	27699
177	Saint-Pierre-du-Bosguérard	27595	213	Aube	61008
178	Saint-Pierre-du-Val	27597	214	Auguaise	61012
179	Saint-Samson-de-la-Roque	27601	215	Beaufai	61032
180	Saint-Siméon	27603	216	Brethel	61060
181	St-Sulpice-de-Grimbouville	27604	217	La Chapelle-Viel	61100
182	Saint-Symphorien	27606	218	Chaumont	61103
183	Saint-Victor-de-Chrétienville	27608	219	Cisai-Saint-Aubin	61108
184	Saint-Victor-d'Epine	27609	220	Echauffour	61150
185	Saint-Vincent-du-Boulay	27613	221	Ecorcei	61151
186	La Saussaye	27616	222	Fay	61159
187	Sébécourt	27618	223	La Ferrière-au-Doyen	61162
188	Selles	27620	224	Ferrières-la-Verrerie	61166
189	Serquigny	27622	225	La Ferté-en-Ouche	61167
190	Le Theil-Nolent	27627	226	La Gonfrière	61193
191	Thibouville	27630	227	L'Aigle	61214
192	Thierville	27631	228	Mahéru	61244
193	Le Thuit de l'Oison	27638	229	Le Ménil-Bérard	61259
194	Le Tilleul-Lambert	27641	230	Merlerault-le-Pin	61275
195	Le Torpt	27646	231	Planches	61330
196	Tournedos-Bois-Hubert	27650	232	Rai	61342
197	Tourville-la-Campagne	27654	233	Saint-Evroult-de-Montfort	61385
198	Tourville-sur-Pont-Audemer	27655	234	St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois	61386
199	Toutainville	27656	235	Ste-Gauburge-Ste-Colombe	61389
200	Le Tremblay-Omonville	27658	236	Saint-Hilaire-sur-Risle	61406
201	La Trinité-de-Réville	27660	237	Saint-Martin-d'Ecublei	61423
202	Triqueville	27662	238	Saint-Nicolas-de-Sommaire	61435
203	Le Troncq	27663	239	Saint-Ouen-sur-Iton	61440
204	Trouville-la-Haule	27665	240	Saint-Pierre-des-Loges	61446
205	Valailles	27667	241	Saint-Sulpice-sur-Risle	61456
206	Valletot	27669	242	St-Symphorien-des-Bruyères	61457
207	Vannecrocq	27671	243	Le Sap-André	61461
208	Verneusses	27680	244	Touquettes	61488
209	La Vieille-Lyre	27685	245	La Trinité-des-Laitiers	61493
210	Ville-sur-le-Neubourg	27695			



Carte des communes du SAGE

Enjeux eau et climat associés

Etat des masses d'eau superficielle

- Masses d'eau superficielle



• Etat des masses d'eau et risque de non atteinte des objectifs environnementaux (EDL 2025 en validation)

Code_europeen_me	Norm masse d'eau	Etat écologique 2022		Etat écologique 2025	Etat biologique 2025	Etat physico chimique 2025	Polluants spécifiques 2025	Etat chimique avec ubiologique 2022		Etat chimique (EC) eau et biote 2025		RNAOE total 2033
		Objectif d'état	Echéance d'atteinte					Objectif d'état	Echéance d'atteinte	Avec ubiologiques	Sans ubiologiques	
FRHR266	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)	Moins strict	2021	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon état	2033	Mauvais	Bon	Oui
FRHR266-H6008000	Ruisseau du Vauferment	Bon état	2021	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6009000	Ruisseau du Gué Maingot	Bon état	2021	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6017000	Rivière l'Aubette	Bon état	2021	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6019000	Ruisseau de Livet	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6024000	Ruisseau du Gru	Moins strict	2027	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6029000	Ruisseau le Finard	Moins strict	2027	Médiocre	Médiocre	Moyen		Bon état	2033			Oui
FRHR266-H6040600	Ruisseau le Sommaire	Moins strict	2027	Moyen		Médiocre	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Mauvais	Oui
FRHR266-H6052000	Val Loge, le (ruisseau)	Moins strict	2027					Bon état	2033			Oui
FRHR266-H6056000	Vernet, le (ruisseau)	Moins strict	2027					Bon état	2033			Oui
FRHR266-H6061000	Rivière La Bave	Moins strict	2027	Médiocre	Médiocre	Bon	Moyen	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR267	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Moins strict	2027	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2033	Mauvais	Bon	Oui
FRHR267-H6103000	Ruisseau de Brequigny	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2033	Mauvais	Bon	Oui
FRHR267-H6104000	Rivière de Touquettes	Moins strict	2027	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Oui
FRHR267-H6110600	Rivière La Guieul	Moins strict	2027	Moyen	Moyen	Médiocre	Bon	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Oui
FRHR267-H6125000	Rivière le Cosnier	Moins strict	2027	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Oui
FRHR268	La Risle des confluent de la Charentonne à la Seine (exclu)	Moins strict	2027	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015			Oui
FRHR268-H6200650	Ru de Fontaine-La-Soret ou ru Marneux	Bon potentiel	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2033	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6200700	Ruisseau des Fontaines	Bon état	2021	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6229000	Ruisseau du Bec	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6230800	Ru du Doult Clérot	Moins strict	2027	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6234050	Le Doult de Billou ou ru d'Apperville-Annebault	Bon état	2021	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6234100	Bedard, La (ruisseau)	Bon état	2021	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6236000	Ruisseau Saint-Christophe	Bon état	2027	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6249000	Rivière la Veronne	Bon état	2027	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6254000	Ruisseau la Tourville	Moins strict	2027	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR269	Ruisseau de la Croix Blanche de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Oui
FRHR270	Ruisseau de la Corbie de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Bon état	Depuis 2015	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR270-H6265000	Val Jouen, du (ruisseau)	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015	Mauvais	Bon	Oui
FRHR270-H6266000	Ruisseau des Godeliers	Moins strict	2027	Moyen	Moyen	Moyen	B	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHL18	Plan d'eau de Toutainville	Moins strict	2027	Moyen				Bon état	Depuis 2015	Mauvais	Bon	Oui
FRHT07	Risle Maritime											Oui
FRHR_T07-H6270650	Le Douet	Bon état	2021	Mauvais	Mauvais	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui

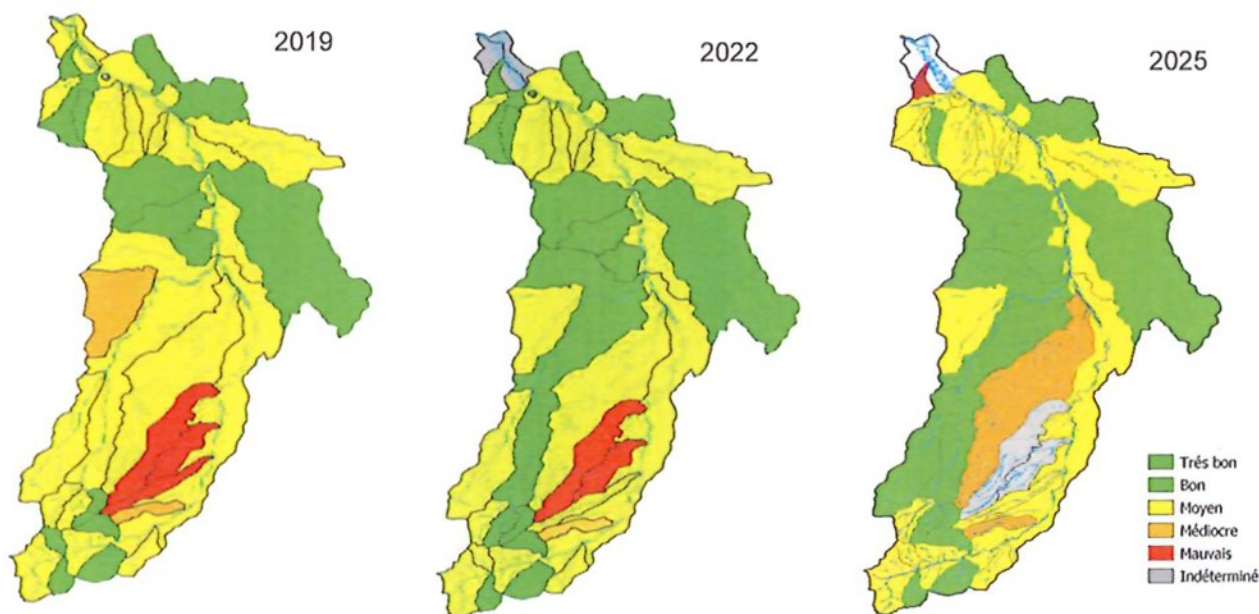
Masses d'eau concernées par un risque macropolluants

Code Européen	Nom masse d'eau	PRESSION Macropolluants ponctuels 2019	RISQUE Macropolluants ponctuels 2027
FRHR266-H6009000	Ruisseau du Gué Maingot	Oui	Oui
FRHR266-H6017000	Rivière l'Aubette	Oui	Oui
FRHR266-H6019000	Ruisseau de Livet	Oui	Oui
FRHR266-H6040600	Ruisseau le Sommaire	Oui	Oui
FRHR267-H6110600	Rivière La Guiel	Oui	Oui
FRHR267-H6125000	Rivière le Cosnier	Oui	Oui
FRHR268-H6200700	Ruisseau des Fontaines	Oui	Oui
FRHR268-H6234050	Le Doult de Billou ou Ru d'Apperville-Annebault	Oui	Oui
FRHR268-H6249000	Rivière la Veronne	Oui	Oui

• Etat des masses d'eau et risque de non atteinte des objectifs environnementaux (EDL 2019)

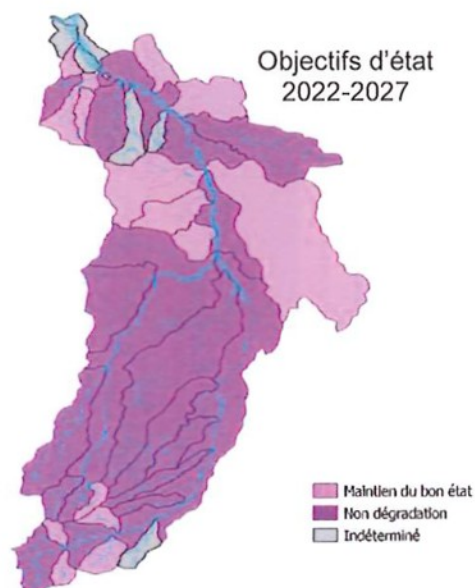
Code_europeen_me	Nom masse d'eau	Etat écologique	Etat physico chimique	Etat biologique	Etat hydromor- phologique	Etat chimique		RNAOE
						avec ubiquistes	sans ubiquistes	
FRHR266	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Mauvais	Bon	Oui
FRHR266-H6008000	Ruisseau du Vauferment	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6009000	Ruisseau du Gué Maingot	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR266-H6017000	Rivière l'Aubette	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR266-H6019000	Ruisseau de Livet	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR266-H6024000	Ruisseau du Gru	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6029000	Ruisseau le Finard	Médiocre	Médiocre	Indéterminé	Indéterminé	Mauvais	Bon	Oui
FRHR266-H6040600	Ruisseau le Sommaire	Mauvais	Moyen	Mauvais	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6052000	Val Loge, le (ruisseau)	Mauvais	Moyen	Mauvais	Indéterminé	Mauvais	Bon	Oui
FRHR266-H6056000	Vernet, le (ruisseau)	Mauvais	Moyen	Mauvais	Indéterminé	Mauvais	Bon	Oui
FRHR266-H6061000	Rivière La Bave	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR267	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Mauvais	Bon	Oui
FRHR267-H6103000	Ruisseau de Brequigny	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR267-H6104000	Rivière de Touquettes	Moyen	Médiocre	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR267-H6110600	Rivière La Guiel	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR267-H6125000	Rivière le Cosnier	Médiocre	Bon	Médiocre	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR268	La Risle des confluent de la Charentonne à la Seine (exclu)	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6200650	Ru de Fontaine-La-Soret ou ru Marneux	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6229000	Ruisseau du Bec	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6230800	Ru du Doult Clérot	Moyen	Moyen	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6234050	Le Doult de Billou ou ru d'Apperville-Annebault	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6234100	Bedard, La (ruisseau)	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR268-H6236000	Ruisseau Saint-Christophe	Moyen	Moyen	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6249000	Rivière la Veronne	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR268-H6254000	Ruisseau de Tourville	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR269	Le Ruisseau de la Croix Blanche de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR270	Le Ruisseau de la Corbie de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR270-H6265000	Val Jouen, du (ruisseau)	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHR270-H6266000	Ruisseau des Godeliers	Moyen	Moyen	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHL18	Plan d'eau de Toutainville	Moyen	Mauvais	Moyen	Indéterminé	Bon	Bon	Non
FRHT07	Risle Maritime	Moyen	Indéterminé	Moyen	Moins que Très Bon	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
FRHR_T07-H6270650	Le Douet	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon	Bon	Oui

- Etat écologique (EDL 2019, 2022, 2025) et objectifs d'état définis dans le SDAGE 2022-2027



Entre 2019 et 2022, l'état des masses d'eau de surface s'est globalement amélioré avec en 2022, 41% de bon état écologique et 46% d'état moyen. Les principaux facteurs déclassants sont l'indice biologique diatomées (IBD), l'indice biologique macrophytique en rivière (IBMR), l'Indice invertébrés multi-métrique (I2M2), l'indice poisson rivière (IPR), l'azote, le phosphore, les paramètres liés à l'oxygène et les pesticides. La masse d'eau de transition FRHT07 (Risle maritime) était quant à elle en état écologique moyen en 2019 du fait de l'indicateur poisson. Les données de 2025, montrent une évolution contrastée suivant les masses d'eau.

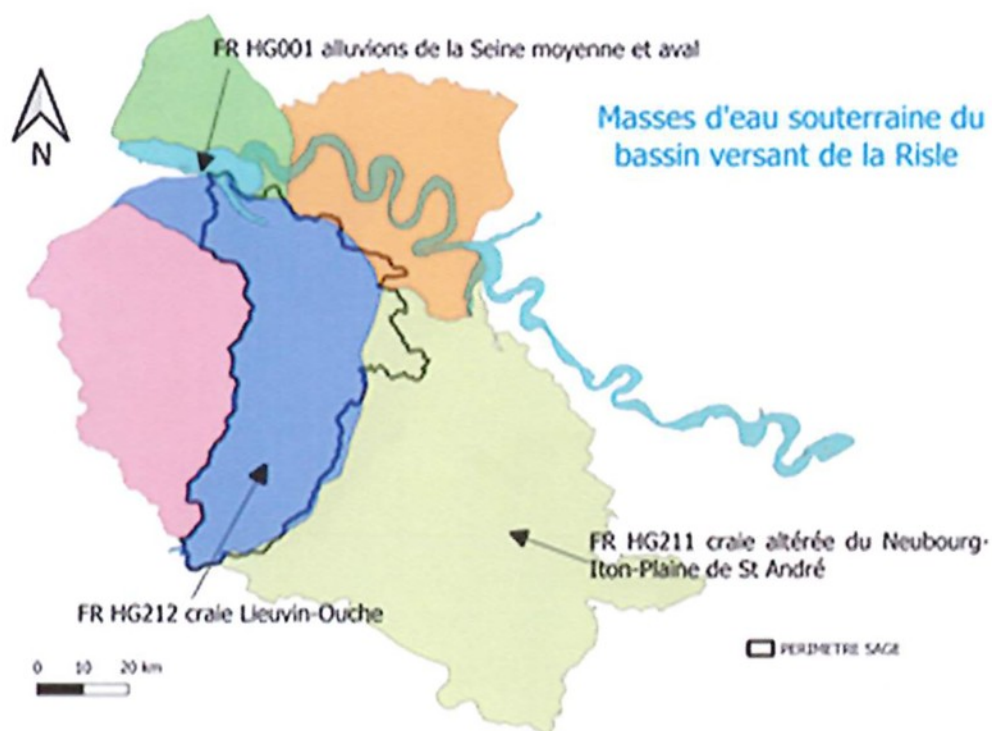
14% des objectifs d'état déterminés dans le SDAGE 2022-2027 n'ont pas été atteints, mais 14% sont dépassés avec une amélioration de l'état des masses d'eau.



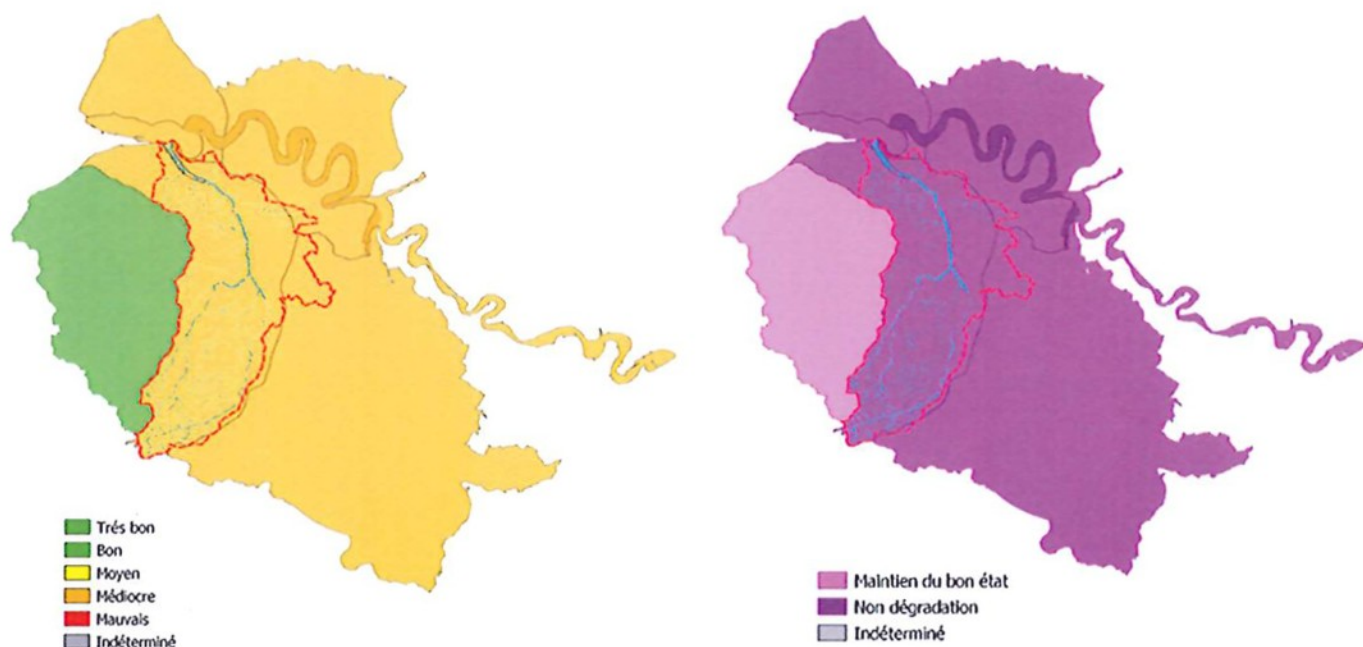
La Risle - et ses affluents en partie basse - sont intégralement classés au titre du L 214-17 liste 1 et partiellement (amont et aval) classés au titre du L 214-17 liste 2 pour la restauration de la continuité écologique.

L'existence de zones protégées au titre de Natura 2000 (la vallée de la Corbie, les Vallées de la Risle, de la Guiel et de la Charentonne, le Marais Vernier et la basse vallée de la Risle) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides des vallées.

Etat et objectifs des masses d'eau souterraines

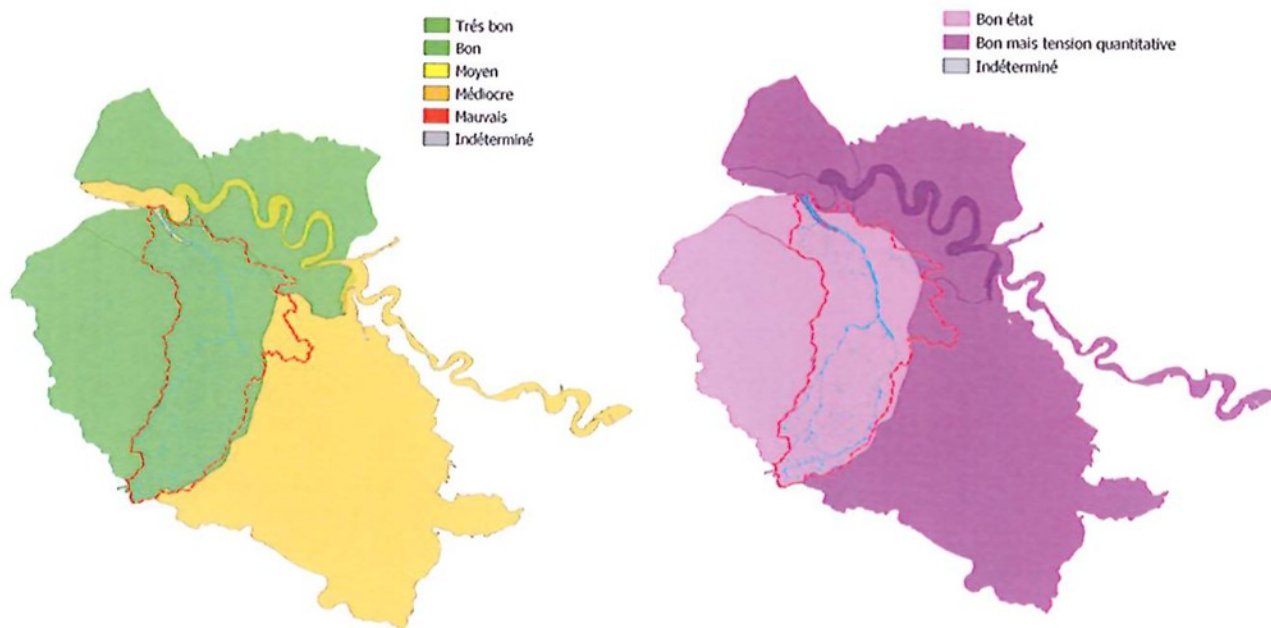


• Etat chimique et objectifs (EDL 2019)



Le bassin versant est caractérisé par une forte problématique de pollutions diffuses, due à la fois à une agriculture céréalière intensive à l'est et à un habitat dispersé. L'état chimique des masses d'eau souterraine est médiocre du fait des nitrates, phosphore et pesticides.

- Etat quantitatif et objectifs (EDL 2019)



ANNEXE 2 – Programme d’actions détaillé du contrat de territoire

Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Nom de la Masse d'eau	Code de la Masse d'eau	Domaine OSMOSE	PAOT	Objectifs à atteindre	Echéancier et montant annuel (k€ HT)						
								2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Enjeu 1 : Reconquête des milieux aquatiques, humides et la préservation de la biodiversité														
Action 1.1 Restauration de la continuité écologique	ASARM	ASARM	La Risle médiane, de sa source au confluent de la Charentonne - partie euroise	FRHR266	H-3-MIA0202-0315937	I-H-3-MIA02-0022797	5 études	34	130	160	45	30		399
							4 travaux (5 ouvrages hydrauliques)		350	100	250	350		1 050
	IBTN	IBTN	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle - partie euroise	FRHR267	H-3-MIA0201-0318484		6 études	50	50	50	50	50	300	
							La Guiel – partie euroise	FRHR267-H6110600	FRHR267-H6125000	6 travaux	150	120	120	120
	SMBVR	SMBVR	La Risle aval, du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie, et ses principaux affluents.	FRHR268	H-3-MIA0202-0315939		7 études	150	150	130	80	200	180	890
							7 travaux							
	SMBRC	SMBRC	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne	FRHR266	FRHR267		6 études et travaux (5 ouvrages effacés, 7km réouverts)	60	700	150	130	80	200	1 320
							La Charentonne de sa source au confluent de la Risle							
	CCLPA	Saint Siméon	Le Sebec	FRHR268-H6254000			Travaux RCE et renaturation		370					370
							Travaux RCE (ROE 347)			75				75
FDPPMA27	Pont St Martin	La Véronne	FRHR268-H6249000	FRHR266, FRHR267, FRHR268, FRHR269, FRHR270			1 étude RCE				48	48	48	144
							La Risle							
							La Charentonne Et affluents				3	3	3	8
	Authou	La Croix Blanche	FRHR269				1 études, 2 travaux	20	95					115

	Moulin Catillon, Moulin d'Aclou, Dérivry, Clapet du Mordoux	La Risle - partie euroise	FRHR268				4 études et 3 travaux	15	60	250					325
	St Quentin des Iles	La Charentonne - partie euroise	FRHR267				1 travaux		100						100
26 études, 26 travaux, 10 ouvrages traités Total actions 5 846															
Action 1.2 Restauration hydromorphologique des cours d'eau	ASARM	Risle médiane	La Risle médiane , de sa source au confluent de la Charentonne - partie euroise	FRHR266	H-3- MIA0202- 0315937	I-H-3- MIA02- 0022797	20 opérations de restauration légères - 6000 m linéaire de rivière restaурées	110	48	230	89	100	185		762
	IBTN	IBTN	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle - partie euroise La Guieil - partie euroise Le Cosnier	FRHR267 FRHR267-H6110600 FRHR267-H6125000			35 opérations de restauration (clôtures, abreuvoirs, passerelles) - 12000 m linéaires de rivière restaurées - 15 franchissements - 25 abreuvoirs - 800m linéaire de clôtures	110	175	175	175	175	175		985
	SMBVR	SMBVR	La Risle aval , du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie, et ses principaux affluents.	FRHR268	H-3- MIA0202- 0315939		6 opérations de restauration (6000ml rivière restaurées, 30 abreuvoirs, 4000m ² déconcrétionnés, 5 ouvrages supprimés (non autorisés)	30	30	30	30	30	30		180
	SMBRC	Saint Evroult Notre Dame du Bois / La Gonfrrière	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne - partie ornaise La Charentonne de sa source au confluent de la Risle - partie ornaise	FRHR266 FRHR267			Recharge sédimentaire et restauration des champs d'expansion des crues (745 m rechargés, 300m de merlon supprimé)			11		5	132		148
		BV Risle - Charentonne Ornaise					Restauration des berges par protection contre le piétinement (46,7 km de clôtures, 151 abreuvoirs, 39 ouvrages de franchissements de cours d'eau, effacement de 11 petits seuils, génie végétal sur 330 m)	144	256	152	208	104	88		952

		BV Risle - Charentonne Ornaise							Gestion sélective de la ripisylve, pose d'épis, de déflecteurs (57,9 km de berges restaurées, retrait de 279 peupliers/sapins)	271	222	124	82	138	102	939
	FDPPMA27	BV Risle - Charentonne							Travaux de déconcrétionnement				6	6	6	18
		Bassin versant Risle Charentonne	La Risle La Charentonne Et affluents - partie euroise	FRHR266, FRHR267 FRHR268, FRHR269, FRHR270				Maîtrise d'œuvre de travaux sur l'hydromorphologie des cours d'eau				4	4	4	4	11
		Neaufles-Auvergny, St-Quentin-des-Isles						Restauration habitats/protection linéaires		15						
61 opérations, 85 km de linéaire restauré, 206 abreuvoirs, 47,5 km de clôture) 4000 m² déconcrétionnés																
Total actions																
4 010																
Action 1.3 Préservation et restauration des zones humides	ASARM	ASARM	La Risle médiane, de sa source au confluent de la Charentonne - partie euroise	FRHR266					4 études sur 14ha		8	12	15			35
	IBTN	IBTN	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle - partie euroise La Guieul – partie euroise Le Cosnier	FRHR267 FRHR267-H6110600 FRHR267-H6125000	H-3-MIA0201-0318484				4 sites restaurés sur 14ha			8	4	45		57
									3 études		10		10	10		30
									3 sites restaurés			30		30	30	90
									12 mares restaurées	40		40		40		120
									Recensement et caractérisation des zones humides de plateaux	34	34	34	34	34	34	202
	SMBVR	SMBVR	La Risle aval, du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie, et ses principaux affluents.	FRHR268					4 sites (2 ZH, 2 mares) restaurées	0	9	9	9	0	0	27
	SMBRC	SMBRC	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne La Charentonne de sa source au confluent de la Risle - partie ornaise	FRHR266 FRHR267					Inventaire (1 étude) de mares et 10 ha de zones humides étudiées	3	2	5	5	5	5	25
								Restauration de 14 mares et 4 zones humides	6	14	14	14	14	14	76	

Action 1.4 Préservation de la biodiversité, des corridors écologiques	CCLPA	Affluents de la Risle (La Corbie, La Véronne, Le ruisseau de St Christophe, La Tourville, Le Sebec)	FRHR270 FRHR268-H6249000 FRHR268-H6236000 FRHR268-H6254000			Restauration et création de 20 mares par an	55	100	100	100	100	555	
	FDPPMA27	Zone humide du Bec	FRHR268			1 plan de gestion ZH : élaboration et mise en œuvre		20	10			30	
		Etangs de Pont-Audemer et Aclou	FRHR268	H-3-MIA0603-0316769		Gestion et animation de l'ENS du Bec			7,3	7,3	7,3	22	
						1 plan de gestion ZH : mise en œuvre		3	3	3	3	9	
	8 études, 15 sites restaurés (138 mares, 13 ZH), 2 plans de gestion												1 278
Total actions													
Action 1.4 Préservation de la biodiversité, des corridors écologiques	IBTN	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle - partie euroise La Guiel – partie euroise Le Cosnier	FRHR267 FRHR267-H6110600 FRHR267-H6125000			Mise en œuvre du plan d'actions de la trame verte et bleue		50	50	50	50	250	
	Total actions												250
	1 TVB mis en œuvre												
Action 1.5 Acquisition de connaissances par des études générales (écologique, hydrologique, hydraulique, érosion) et de suivi	ASARM	La Risle médiane, de sa source au confluent de la Charentonne - partie euroise	FRHR266	H-3-MIA0101-0318492	H-3-MIA0101-0318492	1 étude PPMAH (programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides) à finaliser	38	19				57	
	IBTN	BV Risle Charentonne	FRHR266, FRHR267, FRHR268, FRHR269, FRHR270	H-3-GOU02-0022794	I-H-3-GOU02-0022794								
				H-3-GOU0201-0318194	I-H-3-MIA01-0022796	1 étude SAGE	83	64	72	57	58	16	349

SMBRC	BV Risle	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne - partie ornaise	FRHR266 FRHR267				1 étude de révision du PPMAH	50	50					100
		La Charentonne de sa source au confluent de la Risle - partie ornaise												
	CCLPA	CCLPA	Affluents de la Risle (La Corbie, La Véronne, ruisseau de St Christophe, La Tourville, Le Sebec)	FRHR270 FRHR268-H6249000 FRHR268-H6236000 FRHR268-H6254000				1 étude PPMAH	100	100				200
FDPMA27	Bassin versant Risle Charentonne	La Risle	FRHR266, FRHR267, FRHR268, FRHR269, FRHR270				Suivis biologiques de milieux (suivi thermique + suivi espèces migratrices + suivis espèces repères + suivi RPME + suivi PARCE)			8	8	8	23	
		La Charentonne												
		Et affluents												
		La Risle aval	FRHR268				Prestation de suivi radiopistage (selon effectifs STACOMI)		200				200	
											33	33	33	99
							Suivi et fonctionnement STACOMI : traitement du vidéocomptage				27,7	27,7	27,7	83
Total actions													1 111	
4 études, 2 suivis													12 495	
TOTAL ENJEU 1													12 495	

Enjeu 2 : Performance des systèmes d'assainissement, réduction des rejets													
Action 2.1 Amélioration de l'épuration des eaux usées en assainissement collectif	IBTN	Nassandres sur Risle	La Risle aval	FRHR268	H-3-ASS0502-0377998	I-H-3-ASS13-0022793	Construction de la station d'épuration de Nassandres sur Risle (entre 2500 et 3000 EH)	3 200					3 200
		La Neuville du Bosc					Reconstruction de la station d'épuration de La Neuville du Bosc			800			800
	CCPA	La Ferté Fresnel	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle - partie ornaise	FRHR267	2-ASS	I-H-3-ASS13-0022793	Réhabilitation complète de la STEP à prévoir et extension de la capacité de traitement à 2 000 EH. STEP en surcharge. (SDA)				1800		1800

[illegible]

Echéancier et montant annuel (M€, en HT)													
2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total							
Contribution aux actions													
Animation Animateur Rivières	ASARM	Risle médiane	1	1	Contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques et humides : - RCE - Restauration hydromorphologique - Préservation et restauration des ZH - Acquisition de connaissances		69	69	69	69	414		
					Contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques et humides : - RCE - Restauration hydromorphologique		42	42	43	43	45	45	260
					Contribution aux actions de protection de la ressource par des travaux d'hydraulique douce		20	30	30	30	30	140	
					Contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques et humides à l'acquisition de connaissances		49	49	49	50	50	50	298
Animateur Rivières	SMBVR	Risle aval et principaux affluents	1	1	Contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques et humides : - RCE - Restauration hydromorphologique - Préservation et restauration des ZH - Acquisition de connaissances		60	60	60	60	360		
					Contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques et humides : - RCE - Restauration hydromorphologique - Préservation et restauration des ZH - Acquisition de connaissances - Sensibilisation (10 animations/an, 2 articles/an, 2 émissions radio/an, 1 projet sculpture)		90	90	90	90	90	540	
Animateur Rivières	SMBRC	BV Risle Charentonne - partie ornaise	2	2									
Total						7	6,5			TOTAL ANIMATION	2 012		

TOTAL CONTRAT	29 370,54
----------------------	------------------

Autres actions/projets hors programmation du Contrat de territoire

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Nom de la Masse d'eau	Code de la Masse d'eau	Domaine OSMOSE	PAOT	Objectifs à atteindre	Échéancier et montant annuel (M€ ou k€, en HT)						
								2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides														
Action 1.1 Restauration de la continuité écologique	CCLPA						Travaux RCE sur d'autres ouvrages (ROE 81719, ROE 348, ROE 96666)							
	FDPDMA27	Bassin versant Risle Charentonne	La Risle La Charentonne Et affluents	FRHR266, FRHR267, FRHR268, FRHR269, FRHR270			Etude RCE	48	48	48				144
		Authou	La Croix Blanche	FRHR269			1 études et 2 travaux							6
Action 1.2 Restauration hydromorphologique des cours d'eau	FDPDMA27	ENS du Bec	La Risle aval	FRHR268			Travaux de déconcrètement	3	3	3				9
							Maîtrise d'œuvre de travaux sur l'hydromorphologie des cours d'eau	6	7	5			18	
Action 1.3 Préservation et restauration des zones humides	FDPDMA27	Zone humide du Bec	La Risle aval	FRHR268			Accompagnement à la gestion d'un espace naturel sensible	3	3	3				9
							Gestion et animation de l'ENS du Bec	7	7	7			21	
Action 1.4 Préservation de la biodiversité, des corridors écologiques	CCLPA	CCLPA	La Corbie La Véronne Le ruisseau de St Christophe La Tourville Le Sebec	FRHR270 FRHR268-H6249000 FRHR268-H6236000 FRHR268-H6254000			Restauration de haies			*				
					CCPAVR	La Risle aval - partie euroise	FRHR268			Mise en œuvre du plan d'actions de la TVB : restauration de 3 km de haie et de 45 mares				
Action 1.5 Acquisition de connaissances par des études générales (écologique, hydrologique,	SMBVR	SMBVR	La Risle aval, du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie, et ses principaux affluents.	FRHR268		H-3-MIA0101-0318489	1 étude PPMAH en cours 2023-2027 - inscrite dans le CTEC 2020-2024 et déjà financée							

Enjeu 4 : Lutte contre l'érosion et ruissellement													
Action 4.1 Prévention des risques par les solutions fondées sur la nature (SFN)		CC Pays de Neubourg								Etude et travaux d'hydraulique douce	*	*	*
Enjeu 5 : Sensibilisation, communication sur les enjeux de l'eau et à l'adaptation au changement climatique													
Action 5.2 Production d'outils, d'évènements		IBTN	Bassin versant Risle Charentonne	La Risle La Charentonne						Mobilisation d'acteurs du territoire pour monter un projet d'actions et/ou d'outils de communication pour l'ensemble du bassin versant "de la source à la mer"	*	*	*
Action 5.3 Concertation de la population		IBTN	Bassin versant Risle Charentonne	La Risle La Charentonne					10	Concertation de la population sur les enjeux de l'eau (financée dans le cadre de l'étude d'élaboration du SAGE)			

Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de 29 370 535 € et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT HT EN €
Enjeu 1 - Reconquête des milieux aquatiques, humides et la préservation de la biodiversité	12 494 850
Enjeu 2 - Performance des systèmes d'assainissement, réduction des rejets	14 103 245
Enjeu 3 - Protection de la ressource en eau	(à voir à mi-parcours)
Enjeu 4 – Lutte contre l'érosion et le ruissellement	750 000
Enjeu 5 - Sensibilisation, communication sur les enjeux de l'eau et à l'adaptation au changement climatique dont Atelier participatif	10 000
Animation(s)	2 012 440
TOTAL	29 370 535

ANNEXE 3 – Indicateurs de résultats et d'effets

Les indicateurs de résultats sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions et permettent de mesurer l'avancement permis par les animations rattachées. Des indicateurs d'effets, d'impact sont définis pour mesurer les conséquences des actions.

Pour évaluer l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique, des indicateurs seront définis et calculés selon une méthodologie à élaborer. Les données collectées au cours des dernières années, qu'elles soient physiques (en lien avec les opérations de RCE) ou biologiques (concernant les populations piscicoles), sont suffisamment complètes pour le calcul de ces indicateurs. Dès le début du programme, la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en collaboration avec les partenaires techniques et institutionnels du contrat de la Risle (SAGE, Seinormigr, OFB, AESN, etc.), s'engage à compléter et proposer une méthodologie de calcul. Ces indicateurs seront ainsi établis pour trois étapes : à l'état initial, à mi-parcours et à la fin du contrat, afin de mesurer l'impact des actions de restauration de la continuité écologique. Les résultats seront ensuite analysés par la Fédération et comparés aux suivis biologiques (suivis des migrateurs, pêche électrique, STACOMI), garantissant une évaluation précise de l'efficacité des actions mises en œuvre.

Les indicateurs sont renseignés dans le tableau ci-joint à la fin du contrat :

Enjeu	Actions du contrat	Objectifs à atteindre	Indicateurs de résultats retenus	Indicateurs d'effets, d'impact,	Animation
1	1.1 Restauration de la continuité écologique ¹	- 26 études, - 26 travaux, - 10 sites traités	- Nombre d'études - Nombre de travaux - Nombre de sites/complexes hydrauliques² traités	- Nombre et référence des ouvrages³ traités (équipé/effacé)⁴ par complexe - Linéaire (m) de cours d'eau reconnecté⁵ - Hauteur de chute supprimée (Taux d'étagement) - Front de colonisation des migrateurs - Linéaire de bief supprimé	4 postes (4 ETP) d'animateurs rivières
	1.2 Restauration hydromorphologique des cours d'eau	- 61 opérations, - 85 000 m de linéaire, - 206 abreuvoirs, - 47 500 m clôture - 4000 m² déconcrétionnés	- Nombre d'opérations, - Linéaire (m) de rivière restaurée⁶, - Nombre d'abreuvoirs, - Linéaire de clôture (m) - Surface (m²) déconcrétionnée	Nombre et surface (ha) de ZH créée	4 postes (4 ETP) d'animateurs rivières
	1.3 Préservation et restauration des zones humides	- 8 études, - 15 sites restaurés (138 mares, 13 ZH⁷), - 2 plans de gestion	- Nombre d'inventaires, d'études engagées - Nombre de sites restaurés (mares, ZH), - Nombre de plans de gestion	- Nombre et surface (ha) de ZH créée - Surface (ha) de ZH effective intégrée dans le RPDZH⁸ - % de zone étudiée par rapport au territoire concerné (sous BV, parcelle)	3 postes (3 ETP ⁹) d'animateurs rivières
	1.4 Préservation de la biodiversité, des corridors écologiques	- 2 TVB¹⁰ mises en œuvre	Nombres de TVB et d'actions TVB mises en œuvre	- Nombre et surface (ha) de ZH créée - Linéaire de TVB créée	
	1.5 Acquisition de connaissances par des études générales (écologique, hydrologique, hydraulique, érosion) et de suivi	- 4 études - 2 suivis	- Nombre d'études globales (PPMAH¹¹, SAGE¹², etc.) - Nombre de suivis après travaux	- Nombre et surface (ha) de ZH créée - % de zone étudiée par rapport au territoire concerné (P sous BV¹³, parcelle)	
2	2.1 Amélioration de l'épuration des EU en AC	5 STEP	Nombre de stations d'épuration construites ou reconstruites		
	2.2 Amélioration de la collecte et du transport des EU	12 opérations	Nombre d'opérations de réhabilitation de réseaux d'eaux usées		
4	4.1 Prévention des risques par les solutions fondées sur la nature	- 1 étude - 16 opérations	- Nombre d'étude d'hydraulique douce - Nombre de travaux d'hydraulique douce	Nombre et surface (ha) de ZH créée	1 poste (0.5 ETP) d'animateur ruissellement
5	5.1 Réalisation d'ateliers participatifs	5 journées	- Nombre de journées - Nombre de participants	Thématiques abordées	7 postes (6.5 ETP) d'animateurs

Glossaire et acronymes

¹ **La continuité écologique**, dans une rivière, se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle a une dimension amont-aval, impact des obstacles transversaux comme les seuils et barrages, et une dimension latérale, impact lié aux ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

² **Le complexe hydraulique** est défini ici comme un ouvrage ou ensemble d'ouvrages permettant de remplir une fonction spécifique tel que le fonctionnement d'un moulin, donc faisant référence à un site.

³ **Un ouvrage** (hydraulique) permet la gestion d'un écoulement. Structure fixe implantée sur un cours d'eau, il peut prendre différentes formes suivant sa fonction dans le complexe hydraulique (barrage, seuil, turbine, ouvrage de décharge, ouvrage de dérivation, vannage de pré-baignant, etc.), et peut être référencé ou non comme obstacle à l'écoulement (référentiel ROE).

⁴ **Les ouvrages traités** peuvent l'être par effacement/arasement ou par équipement avec un ouvrage de franchissement. Ils seront distingués dans les indicateurs d'effet.

⁵ **Linéaire (en mètre) de cours d'eau reconnecté** est la longueur devenue franchissable (tous les bras cumulés) lors d'une opération de restauration de la continuité écologique (RCE) depuis l'ouvrage traité jusqu'au prochain ouvrage infranchissable amont.

⁶ **Linéaire de rivière restaurée** correspond au linéaire total ayant fait l'objet d'aménagements dans le cadre d'une opération de restauration (RCE, renaturation, hydromorphologie...), à calculer en cumulant la longueur de tous les tronçons de rivière sur lesquels une opération (effacement d'ouvrage, reprofilage des berges, plantation de ripisylve, recharge, abreuvoir aménagé...) a été menée. Bien souvent cela correspond au linéaire entre le point amont et le point aval du site ayant fait l'objet de travaux tant que des actions ont été menées dans le lit et/ou sur les berges.

⁷ **ZH** : Zone Humide

⁸ **RPDZH** : Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides

⁹ **ETP** : Equivalent Temps Plein

¹⁰ **TVB** : Trame Verte et Bleue

¹¹ **PPMAH** : Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques et Humides

¹² **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

¹³ **BV** : Bassin Versant

ANNEXE 4 – Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'enjeu RCE

Cette liste est non exhaustive et pourra être revue notamment suite à la réalisation / finalisation des Programmes Pluriannuels de Gestion des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH)

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17		ZAP Anguille	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
						Liste 1	Liste 2			
SMBVR	Usine Dérivry	ROE24062, ROE64502	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Bras du Mordoux	ROE262, ROE98935, ROE98934	Eure	Brionne	La Risle	x	x			
SMBVR	Moulin Catillon	ROE274, ROE275	Eure	Fontaine la Soret	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Ouvrage Rouzee	ROE280	Eure	Nassandres s/ Risle	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Ouvrage Chardon	ROE279	Eure	Nassandres s/Risle	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Moulin d'Aclou	ROE272, ROE28448, ROE28467, ROE28464	Eure	Aclou	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	3 Moulins	ROE233, ROE28260	Eure	Corneville s/Risle	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Moulin de Glos	ROE251, ROE27787, ROE250	Eure	Glos s/Risle	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Complexe aval de Brionne	ROE263, ROE264, ROE265, ROE27804	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Moulin de Gruchet	ROE232, ROE58210, ROE58220, ROE58222, ROE58223	Eure	Manneville s/Risle	La Risle	x	x	x	x	x
SMBVR	Barrage Williams	ROE224	Eure	Manneville s/Risle	La Risle	x	x	x	x	x
SMBVR	Ile Staub / Brasserie	ROE220	Eure	Pont Audemer	La Risle	x	x	x	x	x
SMBVR	Moulin de la Ville	ROE236, ROE27778	Eure	Apperville-Annebault	La Risle	x	x			
SMBVR	Seuil SRC	ROE254, ROE64504	Eure	Pont-Authou	La Risle	x	x			x
SMBVR	Endupack	ROE255, ROE27792, ROE256	Eure	Pont-Authou	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Vannage AAPMA	ROE260, ROE27799, ROE27798, ROE65627	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		

SMBVR	Usine Cardine	ROE270, ROE28421, ROE28417	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		
SMBVR	Moulin de la Béhotière	ROE276, ROE277, ROE28589	Eure	Fontaine-la-Soret	La Risle	x	x			
SMBVR	Moulin du Clérot	ROE342	Eure	Montfort s/Risle	Le Clérot	x	x	x		
SMBVR	Seuil des Burets	ROE353	Eure	Pont Audemer	La Véronne	x	x	x	x	x
SMBVR	Ouvrages sur la Freuneuse "le Bréard"	ROE72944, ROE72945, ROE72947	Eure	Freuneuse s/Risle	Le Bréard	x		x		
SMBVR	Moulin de M. Queval	ROE229, ROE330, ROE3331	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x			
SMBVR	Moulin de la Fontaine d'Argent	ROE334, ROE34172	Eure	Authou	La Croix Blanche	x	x	x		
SMBVR	Moulin d'Authou 3	ROE72266, ROE34180	Eure	Authou	La Croix Blanche	x	x	x	x	x
SMBVR	Moulin d'Authou 2	ROE34182	Eure	Authou	La Croix Blanche	x	x	x	x	x
SMBVR	Moulin Mascart	ROE34165, ROE327	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x	x		
SMBVR	Moulin Ste Marie	ROE325, ROE34157, ROE326	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x	x		
SMBVR	Seuil résiduel	ROE328	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x			
SMBVR	Moulin de la mairie	ROE327, ROE34165	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x			
SMBVR	Ouvrage du Château de Livet	ROE72268, ROE34155, ROE34151	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x			
SMBVR	Pont gué	ROE34154	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x			
SMBVR	Le Petit Moulin	ROE323, ROE34109	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Dérivation de l'abbaye	ROE81882	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Seuil résiduel abbaye du Bec Hellouin	ROE86352	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Ancien moulin du Cat	ROE67758	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Seuil résiduel ancien moulin	ROE86353	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Ancien moulin Saint Martin	ROE322	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Moulin Boulley	ROE67759	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			

SMBVR	Moulin du Parc	ROE321	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Buse pont D34	ROE81883	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Seuil de maintien du niveau du plan d'eau	ROE34147	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
SMBVR	Seuil alimentation du plan d'eau de la pisciculture du Buhot	ROE34143	Eure	Bec Hellouin	Le Bec	x	x			
CCLPA	Seuil résiduel	ROE381	Eure	Martinville	Corbie		x			
CCLPA	Vannage de la cote à loup	ROE382	Eure	Fort-Moville	Corbie		x			
CCLPA	Vannage de la vallée Thierry	ROE380	Eure	Martinville	Corbie		x			
CCLPA	Vannage du bois du Bouillon	ROE383	Eure	Fort-Moville	Corbie		x			
CCLPA	Seuil de Saint Siméon	ROE84329, ROE355	Eure	Saint Siméon	Sébec		x			
CCLPA	Gué du moulin brulé	ROE81719	Eure	St Martin St Firmin	Véronne	x	x	x	x	x
CCLPA	Pont de Saint Martin Saint Firmin	ROE347	Eure	St Martin St Firmin	Véronne	x	x	x		
CCLPA	Seuil résiduel de Campigny	ROE348	Eure	Campigny	Véronne					
ASARM	Moulin Bardel	ROE317, ROE28952	Eure	Beaumont le Roger	La Bave	x				
ASARM	Usine Actil	ROE318, ROE28959	Eure	Beaumont le Roger	La Bave	x				
ASARM	Moulin de Nassandres	ROE28649, ROE285	Eure	Nassandres sur Risle	La Risle	x				
ASARM	Neufs Moulins	ROE292, ROE293, ROE28774, ROE28779	Eure	Beaumontel	La Risle	x				
ASARM	Moulin Sainte Marie	ROE298, ROE297, ROE296, ROE28792, ROE28793	Eure	Beaumontel	La Risle	x				
ASARM	Moulin du Parc	ROE300	Eure	Beaumontel	La Risle	x				
ASARM	Pont de l'Etang	ROE28812	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Fosse	ROE28829, ROE303, ROE28857, ROE302	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				

ASARM	Petit Moulin	ROE28869, ROE304	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Dame	ROE28908, ROE305, ROE28897	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Manoir du Hom	ROE307, ROE306	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Moulin de l'Orme	ROE312, ROE311, ROE28992, ROE309	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Bigotière	ROE313, ROE29004, ROE314	Eure	Grosley s/Risle	La Risle	x				
ASARM	Moulin de La Ferrière amont	ROE29052, ROE29056	Eure	La Ferrière-sur- Risle	La Risle	x				
ASARM	Moulin d'Harcourt	ROE29090	Eure	Mesnil en Ouche	La Risle	x				
ASARM	Moulin de Quincampoix	ROE29107, ROE29106	Eure	Mesnil en Ouche	La Risle	x				
ASARM	Moulin Valmont	ROE29096, ROE29103	Eure	Mesnil en Ouche	La Risle	x				
ASARM	Moulin l'Hermite	ROE29258, ROE29259	Eure	Ambenay	La Risle	x				
ASARM	Moulin Normand	ROE29176, ROE29165	Eure	La Neuve Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin Champignolle	ROE29094	Eure	La Vieille Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Vieille Lyre	ROE29143, ROE29141	Eure	La Vieille Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Neuve Lyre	ROE29152, ROE29155	Eure	La Neuve Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin de Ratier	ROE29220	Eure	Neaufles-Auvergny	La Risle	x				
ASARM	Moulin de Transières	ROE29233, ROE238	Eure	Ambenay	La Risle	x				
ASARM	Moulin à papier	ROE29307	Eure	Rugles	La Risle	x				
ASARM	Traversée de Rugles - moulin de la Forge	ROE29278, ROE29273, ROE29275	Eure	Rugles	La Risle	x				
ASARM	Traversée de Rugles - moulin de la Fenderie	ROE29287, ROE29288, ROE29284	Eure	Rugles	La Risle	x	x			
ASARM	Traversée de Rugles - moulin du Carrefour	ROE29292	Eure	Rugles	La Risle	x	x			
ASARM	Traversée de Rugles - moulin du Fourneau	ROE29300, ROE29301, ROE29298, ROE29297	Eure	Rugles	La Risle	x	x			
ASARM	Moulin Rouge	ROE29313, ROE29318	Eure	Rugles	La Risle	x	x			

SMBRC	La Forge	ROE 20958	Orne	Aube	La Risle			x		
SMBRC	Moulin de Beaufai	ROE 20976	Orne	Beaufai	La Risle			x		
SMBRC	Moulin de Porte (Grenelle)	ROE20925	Orne	Rai	La Risle			x		
SMBRC	Usine OrnePlastic (Grenelle)	ROE20866	Orne	St Sulpice s/Risle	La Risle			x		
SMBRC	Usine Bohin (Grenelle)	ROE20862	Orne	St Sulpice s/Risle	La Risle			x		
SMBRC	Moulin de Bouviers (Grenelle)	ROE20834, ROE20846	Orne	St Sulpice s/Risle	La Risle			x		
SMBRC	Moulin des Haies	ROE20942	Orne	L'Aigle	La Risle			x		
SMBRC	Moulin à papier	ROE20924	Orne	L'Aigle	La Risle			x		
IBTN	Ancien vannage de dérivation	ROE41595	Eure	La Trinité-de-Révile	La Guiel		x			
IBTN	Baignage - Le Bois Belloir	ROE41589	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel		x			
IBTN	Baignage	ROE41585	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel		x			
IBTN	Baignage	ROE83072	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel		x			
IBTN	Vannages pour le baignage des prairies	ROE41456	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel		x			
IBTN	Ancien moulin La Forestière	ROE41414, ROE41430	Eure	Montreuil-l'Argillé / St-Denis-d'Augerons	La Guiel		x			
IBTN	Baignage des prairies	ROE41408	Eure	Verneusses / Saint-Denis-d'Augerons	La Guiel		x			
IBTN	La fosse aux loups	ROE87327, ROE87328	Eure	Verneusses / Saint-Denis-d'Augerons	La Guiel		x			
IBTN	Pont Thorel	ROE41330	Eure	Verneusses / St-Laurent-du-Tencement	La Guiel		x			
IBTN	Ancien vannage de baignage bois Pichot aval	ROE83069	Eure	Verneusses / Saint-Laurent-du-Tencement	La Guiel		x			

IBTN	Ancien vannage de baignage amont bois Pichot	ROE41382	Eure	Verneusses / Saint-Laurent-du-Tencement	La Guiei	x				
IBTN	Vannage de La Lonnière	ROE41322	Eure	Verneusses / Saint-Laurent-du-Tencement	La Guiei	x				
IBTN	Ancien moulin lavoir de Verneusses	ROE83071	Eure	Saint-Laurent-du-Tencement	La Guiei	x				
IBTN	Vannage irrigation	ROE36860	Eure	Ferrières-Saint-Hilaire	La Charentonne	x				
IBTN	Seuils	ROE36632, ROE36626	Eure	La Trinité-de-Réville	La Charentonne	x				
IBTN	Vannage de Saint-Agnan-de-Cernières	ROE36577	Eure	Saint-Agnan-de-Cernières	La Charentonne	x				
IBTN	Vannage de Saint-Pierre-de-Cernières	ROE36560	Eure	Saint-Pierre-de-Cernières	La Charentonne	x				
IBTN	Vannage Plan d'eau du Bois Morin	ROE36531	Eure	Notre-Dame-du-Hamel	La Charentonne	x				
IBTN	Vannages d'Echanfray	ROE36516, ROE36514	Eure	Notre-Dame-du-Hamel	La Charentonne	x				
IBTN	Usine de M. Salle, ruisseau Fontaines Ste Croix	ROE73723	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Ancien moulin Place Haslemere	ROE37066	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Seuil ancienne usine rue Delamotte	ROE37069	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Seuil rue du Pont de l'étang	ROE37070	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Le moulin de l'étang	ROE37073	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Moulin GrandChain	ROE400, ROE37109, ROE37107	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Ouvrage de baignage de Bernay	ROE37104	Eure	Bernay	La Charentonne	x				

IBTN	Moulin du Château de Menneval	ROE37091, ROE37090, ROE404	Eure	Menneval	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin du Bas Bouffey	ROE406, ROE37085, ROE37086	Eure	Bernay / Menneval	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de la Croix Coquet	ROE82930, ROE410, ROE82929	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Vannage ancienne usine rue Lobrot	ROE411	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de la Médiathèque	ROE412, ROE413, ROE414	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Seuil de la Couture	ROE37034	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Seuil de la pisciculture de Bernay	ROE37011	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin Neuf (Pisciculture de Bernay)	ROE419, ROE37009	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	ADAPT	ROE393, ROE37183, ROE37184, ROE37208, ROE37228, ROE37227, ROE375, ROE392, ROE37195, ROE37193, ROE37184, ROE37183	Eure	Serquigny	La Charentonne	x				
IBTN	Parcours de pêche de Saint-Quentin-des-Isles	ROE424, ROE425	Eure	Treis-Sants-en-Ouche	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin M. WATTRELOT	ROE41465, ROE41467	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel	x				
IBTN	Vannages M. GERRIET	ROE37030, ROE415, ROE416	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Peters Surgical	ROE37256, ROE371	Eure	Serquigny	La Charentonne	x				x
IBTN	Moulin de la Filature - Société B.G.F. Brocante	ROE37092, ROE403	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Sacherie de la Charentonne	ROE397, ROE398, ROE37146	Eure	Fontaine-l'Abbé	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin aux Capucines	ROE41539, ROE70288	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel	x				
IBTN	Moulin Mme ELOY	ROE36659	Eure	Brogie	La Charentonne	x				

IBTN	Moulin de la Marigotière	ROE36498, ROE36501, ROE36502, ROE36505	Eure	Notre Dame du Hamel	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin du pré de Carsix	ROE373, ROE94812	Eure	Serquigny	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de Carentonne	ROE401, ROE37101, ROE37099	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de l'Ecoucherie	ROE37096, ROE37095, ROE402	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de la Grosse Forge	ROE36895, ROE426, ROE427	Eure	Ferrières-Saint- Hilaire	La Charentonne	x				
IBTN	Ancienne scierie de Saint-Pierre-de- Cernières	ROE36570, ROE36567, ROE37324	Eure	Saint-Agnan-de- Cernières / Saint- Pierre-de-Cernières	La Charentonne	x				
IBTN	Seuil résiduel (Station de jaugeage)	ROE83073	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel	x				
SMBRC	COH La Mécanique	ROE105131, ROE19034, ROE105130	Orne	Anceins	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin d'Anceins	ROE23964, ROE19036, ROE105129	Orne	Anceins	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin de la Clouterie	ROE19035, ROE105128	Orne	Anceins	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin de Brucourt et du Plessis	ROE19053, ROE83336, ROE105127	Orne	Anceins	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin de la pierre	ROE24074, ROE24067, ROE105132	Orne	Bocquencé	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin de Bourgée	ROE24079	Orne	Bocquencé	La Charentonne	x				
SMBRC	Etangs en zone de source	ROE19149, ROE19158, ROE24092, ROE19128, ROE106934, ROE106930, ROE19116, ROE19135	Orne	St Evroult Notre Dame	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin de Ternant	ROE41200, ROE41298, ROE41362, ROE83300	Orne	La Ferté en ouche	La Guiel	x				